

GRILLE TARIFAIRE

ADHESION	COTISATION STATUTAIRE	40,00 €
	DROIT D'ENTREE PAR SALARIE	7,00 €
COTISATION AU TRIMESTRE SUR LA MASSE SALARIALE TRIMESTRIELLE PLAFONNEE		0,55%
COTISATION APPRENTI ANNUEL		54,88 €
PENALITES POUR ABSENCE A LA VISITE NON EXCUSEE		35,00 €

Vos cotisations représentent l'ensemble des prestations relatives à la Santé au Travail :

- Visites médicales : embauche, périodique, pré-reprise, reprise, occasionnelle (à la demande de l'employeur, du salarié ou du médecin du travail) et entretien infirmier.
- Les examens complémentaires : analyse d'urines, visiotest, audiogramme, épreuves fonctionnelles respiratoires ou tout autre examen complémentaire prescrit par le médecin du travail.
- L'activité en milieu de travail de l'équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmier, IPRP, assistants en santé travail : visites d'entreprises, études de poste, amélioration des conditions de travail et d'ergonomie, évaluation des risques professionnels, aide à l'établissement du Document Unique, aide à l'évaluation de la pénibilité et à sa prévention, relevés métrologiques, actions de prévention et d'éducation sanitaire, aide au maintien dans l'emploi...